



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil municipal étudiera une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 70-07 relativement à l'immeuble mentionné ci-dessous, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le lundi, 15 janvier 2018 à 19h30 à la salle Bernardin-Hamann située au 24, rue Principale Ouest dans le secteur Saint-Méthode à Adstock.

Demande de dérogation mineure – Profondeur minimale d'un lot pour un projet de construction - lot 5 449 965 (chemin des cerfs)

Demande de dérogation mineure pour un projet de construction sur le lot 5 449 965 dont la profondeur du lot est de 64 mètres alors que l'article 5.4.4.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 13 décembre 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Renée Vachon